

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE A BONS DE
COMMANDE DE FOURNITURES COURANTES ET
SERVICES ET DE MAINTENANCE A DESTINATION DES
BATIMENTS COMMUNAUX**

**DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES :
VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026 A 12H00**

**Mairie de Valenciennes
place d'Armes
BP 90339
59304 VALENCIENNES CEDEX**

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES ET DE MAINTENANCE A DESTINATION DES BATIMENTS COMMUNAUX
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	11
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Visite obligatoire pour les candidats soumissionnant au lot 1 Ascenseurs (Visites organisées les 26/08/26 et 02/09/26)

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes	6
3 - Conditions relatives au contrat	6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
4 - Contenu du dossier de consultation	6
5 - Présentation des candidatures et des offres	7
5.1 - Documents à produire	7
5.2 - Visites sur site	8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
6.1 - Transmission électronique	9
6.2 - Transmission sous support papier.....	10
7 - Examen des candidatures et des offres	10
7.1 - Sélection des candidatures	10
7.2 - Attribution des accords-cadres	10
7.3 - Suite à donner à la consultation	13
8 - Renseignements complémentaires	13
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	13
8.2 - Procédures de recours.....	13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES ET DE MAINTENANCE A DESTINATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Lieu(x) d'exécution :

59300 Valenciennes

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 11 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	MAINTENANCE ET VERIFICATION DES ASCENSEURS
02	INTERVENTIONS SANITAIRES POUR LA CAPTURE DES PIGEONS ET TRAITEMENTS DES NUISIBLES
03	VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES DES INSTALLATIONS LIEES AUX ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)
04	ACHAT ENTRETIEN ET VERIFICATION DES EXTINCTEURS RIA
05	DIAGNOSTICS REGLEMENTAIRES DES BATIMENTS (AMIANTE, PLOMB, PERFORMANCE ENERGETIQUE, GAZ, ELECTRICITE, SURFACE DES LOGEMENTS ET AUTRES BATIMENTS DE LA VILLE)
06	MAINTENANCE ET VERIFICATION DES PORTES AUTOMATIQUES (PORTES, PORTAILS, PORTES SECTIONNELLES, VOILETS MECANIQUES ET BARRIERES)
07	ENTRETIEN VIDANGE ET CURAGE DES RESEAUX ET ENTRETIEN DES BACS A GRAISSES
08	MAINTENANCE ET VERIFICATION DES ALARMES INCENDIES DE TYPE 1
09	FOURNITURE ET POSE DE STORES ET RIDEAUX
10	DEMENAGEMENTS MANUTENTION STOCKAGE
11	ACHAT ET REPARATION D'ELECTROMENAGERS

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
50700000-2	Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments

Lot(s)	Code principal	Description
01	50750000-7	Services d'entretien d'ascenseurs
02	90920000-2	Services d'hygiénisation d'installations
03	71631300-3	Services de contrôle technique de bâtiments
04	50413200-5	Services de réparation et d'entretien d'installations d'extinction d'incendie
05	71631300-3	Services de contrôle technique de bâtiments
06	71631000-0	Services d'inspection technique
07	90460000-9	Services de vidange de puisards ou de fosses septiques
08	50413200-5	Services de réparation et d'entretien d'installations d'extinction d'incendie
09	39515100-6	Rideaux
10	60100000-9	Services de transport routier
11	39710000-2	Appareils ménagers électriques

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Lot(s)	Nomenclature	Libellé
01	A05201	Maintenance/entretien, réparation
02	N36203	Traitement des nuisibles
03	A02203	Contrôle technique de sécurité
04	M30101	Matériel d'extinction/ maintenance/pièces
05	A02202	Diagnostics immobiliers
06	P42201	Maintenance/ entretien portes, portails, rideaux roulants
07	A06201	Entretien réseaux d'assainissement
08	E18205	Maintenance, entretien, réparation installations électriques
09	T01501	Revêtements muraux divers
10	T55202	Transport de marchandises
11	E19201	Maintenance d'électroménagers
	E19101	Acquisition d'électroménagers

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le guide de présentation du processus de signature électronique
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes (saut lots 9 à 11)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU et BPU/Bordereau de remise pour le lot 11)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- L'attestation de visite obligatoire pour le lot 1
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat (**un cadre de mémoire par lot soumissionné**)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Il est disponible sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://marchespublics596280.fr>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
<u>Pour les candidats soumissionnant au Lot 1 - Ascenseurs :</u> Qualification QUALIBAT 5412 / 5413 (ou techniciens justifiant d'une formation spécifique selon le décret ascenseurs) ou équivalent	Non
<u>Pour les candidats soumissionnant au Lot 2 - Traitement des nuisibles et capture de pigeons :</u> CERTIBIOCIDE délivré par le Ministère de la Transition écologique obligatoire pour tout professionnel manipulant ou appliquant des produits biocides professionnels (rodenticides, insecticides).	Non
<u>Pour les candidats soumissionnant au Lot 3 - Vérifications réglementaires ERP :</u> Agrément du Ministère de l'Intérieur (ou accréditation COFRAC en inspection selon la norme NF EN ISO/IEC 17020) conformément à l'article R. 123-43 du Code de la construction et de l'habitation.	Non
<u>Pour les candidats soumissionnant au Lot 4 - Extincteurs RIA :</u> Certification NF Service & APSAD (ex: NF 285 / Apsad J5-F5) ou équivalents et techniciens titulaires du CAP Agent Vérificateur d'Extincteurs (AVE)	Non
<u>Pour les candidats soumissionnant au Lot 5 - Diagnostics réglementaires des bâtiments :</u> Certification de personnes obligatoire (Article L. 271-6 du CCH) délivrée par un organisme accrédité COFRAC pour chaque domaine objet du lot (Amiante, Plomb, DPE, Gaz, Électricité).	Non
<u>Pour les candidats soumissionnant au Lot 6 - Portes automatiques :</u> Qualification QUALIBAT 4412 / 4413 ou habilitations électriques (H0-B0, BS/BP) pour les techniciens intervenants ou équivalent	Non
<u>Pour les candidats soumissionnant au Lot 7 - Vidanges, curages et bacs à graisse :</u> Agrément préfectoral pour l'activité de vidangeur (gestion et évacuation des matières de vidange).	Non

Pour les candidats soumissionnant au Lot 8 - Alarmes incendie (Type 1) : Qualification APSAD Service I7 / F7 (Installation et maintenance de SSI) ou Qualifelec (Courants Faibles / Sécurité Incendie) ou équivalent	Non
Pour les candidats soumissionnant au Lot 10 - Déménagements et manutention : Inscription obligatoire au Registre des transporteurs routiers de marchandises (délivré par la DREAL)	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU) correspondant au lot soumissionné complété intégralement (intégrant le bordereau de remise pour le lot 11)	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE) correspondant au lot soumissionné	Non
Le cadre de mémoire technique correspondant au lot soumissionné et justifiant des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat (voir cadre de réponse joint au DCE) <i>Le candidat devra obligatoirement remplir le cadre de réponse joint au dossier de consultation de 25 pages maximum et en respecter le formalisme, à savoir 25 pages maximum. Un mémoire technique complémentaire ne sera pas pris en compte. Les pages surnuméraires ne seront pas analysées.</i>	Non
L'attestation de visite pour les candidats soumissionnant <u>au lot 1 Ascenseurs</u>	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat (notamment pour les candidats soumissionnant au lot 9 Stores - Rideaux)	Non
Les catalogues demandés au bordereau de remise pour les candidats soumissionnant au lot 11 Electroménager	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Visites sur site (Lot 1 uniquement)

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Les candidats soumissionnant au lot 1 Ascenseurs doivent visiter l'ensemble des sites listées en annexe du CCTP - Lot 1 avant la remise de leur offre.

Une visite des différents sites sera organisée **les 26 août et 02 septembre prochain**. Les candidats devront présenter l'attestation de visite jointe au DCE et la remettre complétée et signée à l'appui de leur offre.

Point de contact : M. Jean-Marc CIAMPA ; Mail : jciampa@ville-valenciennes.fr / Tél : 06.98.78.88.38
Point de rendez-vous : Accueil Hôtel de Ville - 9h00

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marchespublics596280.fr>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Place d'Armes
BP 90339
59304 VALENCIENNES CEDEX

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Au stade du dépôt de pli la signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat retenu sera tenu de la signer.

Par le seul fait de participer à la procédure de passation, le candidat s'engage à exécuter le contrat dans les conditions de son offre, que celle-ci soit signée ou non. S'il était retenu à l'issue de la procédure, il s'engage à signer ledit contrat sans pouvoir se désister.

Cependant si le candidat le souhaite, il peut signer électroniquement, dès la phase de remise des offres, la(es) pièce(s) suivante(s) :

- L'acte d'engagement (AE)

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Règle de nommage et de bonne gestion des fichiers

Afin de faciliter l'exploitation informatique des documents, le candidat veillera à respecter la règle de nommage des fichiers suivante :

- Concernant les pièces de l'offre, le candidat veillera à conserver le nommage des fichiers tel que figurant au dossier de consultation mis à disposition des entreprises.

Le candidat veillera à identifier les fichiers complémentaires à son offre de manière à faciliter leur exploitation informatique.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Méthodologie et organisation du candidat pour la réalisation des prestations	15.0
2.2-Moyens mis en œuvre par le candidat afin de pouvoir respecter les délais des demandes d'interventions techniques et de désincarcération d'une personne bloquée en cabine	25.0

Pour le lot n°02

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0

2-Valeur technique	40.0
2.1-Méthodologie et organisation du candidat pour la réalisation des prestations	20.0
2.2-Pertinence des moyens humains et matériels dédiés à l'exécution des prestations	10.0
2.3-Moyens mis en œuvre par le candidat afin de pouvoir respecter les délais des demandes d'interventions d'urgences	10.0

Pour le lot n° 03

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Méthodologie et organisation du candidat pour la réalisation des prestations	20.0
2.2-Pertinence des moyens humains dédiés à l'exécution des prestations au regard de leur nombre, expérience et profils (CV des intervenants dédiés à fournir)	10.0
2.3-Exemple type de rapport d'intervention / de vérification	5.0
2.4-Organisation de la veille réglementaire	5.0

Pour le lot n° 04

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Méthodologie et organisation du candidat pour la réalisation des prestations	40.0

Pour le lot n° 05

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Méthodologie et organisation du candidat pour la réalisation de la prestation	15.0
2.2-Réactivité du candidat en cas de commande d'un diagnostic en urgence	10.0
2.3-Exemple type de rapport de diagnostic	10.0
2.4-Organisation de la veille réglementaire	5.0

Pour les lots n° 06, 08

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Méthodologie et organisation du candidat pour la réalisation de la prestation	20.0
2.2-Moyens mis en œuvre par le candidat afin de pouvoir respecter les délais des demandes d'interventions d'urgences	20.0

Pour le lot n° 07

Critères	Pondération
----------	-------------

1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Moyens mis en œuvre par le candidat afin de pouvoir respecter les délais des demandes d'interventions d'urgences	15.0
2.2-Méthodologie et organisation du candidat pour la réalisation de la prestation	10.0
2.3-Pertinence des moyens techniques dédiés au marché : vidanges , curages et inspection télévisée des réseaux	10.0
2.4-Exemple type de rapport de diagnostic	5.0

Pour le lot n°09

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Méthodologie et organisation du candidat pour la réalisation de la prestation	20.0
2.2-Qualité et conformité des produits proposés par le candidat au regard des fiches techniques	20.0

Pour le lot n° 10

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Méthodologie et organisation du candidat pour la réalisation de la prestation	20.0
2.2-Pertinence des moyens humains et matériels dédiés à l'exécution des prestations	20.0

Pour le lot n° 11

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Pertinence des produits catalogues proposés (choix important des références proposées pour l'ensemble des gammes) au regard des prestations objet du marché	20.0
2.2-Méthodologie et organisation du candidat pour la réalisation de la prestation	10.0
2.3-Délais d'intervention proposé par le candidat pour les dépannages	10.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100. La pondération de chaque critère et sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Notation du critère Prix des prestations :

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

- Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

- Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
- Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Notation du critère Valeur Technique de l'offre :

Le candidat devra obligatoirement remplir le cadre de réponse joint au dossier de consultation **de 25 pages maximum** et en respecter le formalisme, à savoir 25 pages maximum. Un mémoire technique complémentaire ne sera pas pris en compte. **Les pages surnuméraires ne seront pas analysées.**

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marchespublics596280.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS 62039
59014 LILLE CEDEX

Tél : 03 59 54 23 42

Télécopie : 03 59 54 24 45

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS 62039
59014 LILLE CEDEX

Tél : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS 62039
59014 LILLE CEDEX

Tél : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr